

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1712

présenté par
Mme Bechtel

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.